

CCAS DE VARANGEVILLE

Résidence autonomie Les Chardonnerets



Rue Victor Hugo
54110 VARANGEVILLE
fpa.varangeville@wanadoo.fr
☎ 03 83 48 15 42
☎ 06 74 14 10 34

A LA DECOUVERTE DE LA RESIDENCE

Une résidence autonomie

Formule intermédiaire entre le domicile et l'hébergement collectif, la résidence autonomie est un groupe de logements autonomes assortis de services collectifs facilitant le quotidien des résidents tels que la restauration, la blanchisserie ou l'animation, dont l'usage est facultatif.

La résidence autonomie permet le maintien à domicile tout en préservant l'autonomie des personnes, en assurant un lien social et la sécurité des résidents.

SA LOCALISATION

La résidence est située proche du centre-ville de Varangéville avec son marché, les cabinets de médecin, dentistes et pharmacies et à proximité du parc paysager du Prieuré offrant un lieu de promenade agréable. La commune se situe à 13 km de Nancy.

L'établissement met à disposition des usagers, dans un environnement agréable et chaleureux, des espaces collectifs : salle de restauration, coin « télé » et salle de lecture avec la bibliothèque.



La résidence compte également un espace extérieur avec une terrasse et un jardinet sur lequel est logé un poulailler.

LES BENEFICIAIRES ET CRITERES D'ADMISSIONS

La **Résidence Autonomie Les Chardonnerets** est un établissement du secteur médico-social, non médicalisé, composé d'appartements, d'espaces communs et de services réservés à des personnes âgées autonomes (GIR 5 et 6), de plus de 60 ans, qui recherchent la sécurité et le contact. Nous accueillons des personnes seules ou en couples.

Les soins médicaux et les soins courants des résidents sont réalisés par des intervenants extérieurs (médecins libéraux, SSIAD, infirmiers libéraux, services d'aide à domicile...).

LES ESPACES PRIVATIFS



La résidence dispose de 40 logements (10 F2, 29 F1 et une chambre d'hôte) avec une capacité totale d'accueil de 49 résidents. Ces espaces privés comportent :

- une cuisine semi-équipée avec évier, plaques électriques et placard de rangement ;
- un espace de vie dans lequel les tapisseries et les sols sont refaits à neuf
- une salle de bain avec douche à l'italienne, barres de relevage et sols antidérapants.



Afin de reproduire un «chez soi », le résident apporte ses propres meubles

Chaque logement dispose d'une prise de télévision et d'une ligne téléphonique qui lui est personnelle (et par conséquent à sa charge).

Les étages sont desservis par deux ascenseurs qui fonctionnent 24h/24h.

SON FONCTIONNEMENT ET SON SOCLE DE PRESTATIONS

La restauration

Le service fonctionne les midis du lundi au vendredi, et possibilité de repas le midi les samedis, dimanches et jours fériés sous forme de barquettes individuelles.

Espaces de détente

Bibliothèque à la libre disposition des résidents

Coin salon avec accès à la télévision

Terrasse extérieure et patio

Animations diverses

Des animations sont régulièrement proposées :

Repas thématiques pour les fêtes calendaires

Animations autour de jeux (loto, jeux de société,...)

Activités proposées tout au long de l'année (sorties culturelles, éducation santé (sophrologie, gym adaptée,...), liens intergénérationnels (visite des enfants de la halte garderie et de l'espace jeunes)

Chaque animation est généralement suivie d'une collation prise en commun.

Jardin potager

Un jardin est à la libre disposition des résidents qui souhaitent participer et cultiver des fruits et légumes.

Le Conseil de Vie Social (CVS)

Cette instance permet aux personnes accueillies de participer au fonctionnement de l'établissement

Surveillance de l'établissement

Cette surveillance est assurée par la responsable de l'établissement qui demeure sur place.

A venir : service de téléalarme obligatoire pour tous les résidents ainsi que service de blanchisserie (facultatif)

FRAIS DE SEJOUR ET ADMISSION

La redevance comprend : le loyer, l'eau chaude et l'eau froide, le chauffage et l'entretien des locaux.

Les loyers mensuels au 1er juillet 2019 sont de :

- F1 bis : 373.65€ (dont 83.03 € de charges)
- F2 : 495.20 € (dont 87.48 € de charges)

L'électricité est à vos frais ainsi que tout abonnement supplémentaire (Télé, téléphone, internet, etc.).

Le résident doit fournir à l'entrée :

- Le certificat établissant le GIR élaboré par l'infirmière du réseau gérontologique du Set et Vermois,
- Un dossier administratif dont la liste des documents demandés est détaillée dans l'imprimé donné à l'inscription.

Le dossier de candidature est examiné par une commission composée du Président, de la vice-Présidente, du Directeur Général des Services, des Responsables du CCAS et de la résidence. L'admission est prononcée par le Président du CCAS au regard des éléments précités.

Le dossier du résident se compose :

- Du contrat de séjour et de ses annexes,
- Du règlement de fonctionnement,
- De la charte des droits et des libertés,
- Du livret d'accueil.

Pour toutes autres informations, veuillez contacter la responsable de la résidence Melle Céline MORET : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 16h30 sauf les mardis matin et jeudis après-midi en raison de la permanence sociale.

